

Projet de délibération

D 28

Crédit de CHF 80'000.- destiné au financement du renouvellement des uniformes de la Musique Municipale de Versoix (MMV)

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le conseil administratif de la Ville de Versoix au cours de sa séance du 22 mars 2023, qui décrit dans les détails la subvention qui sera versée au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Culture, Sports et Manifestations du 4 mai 2023

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 11 mai 2023 ;

conformément à l'article 30 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

par X oui, x non et x abstentions

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement unique de CHF 80'000.- à la Musique Municipale de Versoix pour le renouvellement de ses uniformes.
2. D'ouvrir un crédit de CHF 80'000.- au Conseil administratif destiné au versement de cette subvention d'investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès 2024.